

<https://enseignants.se-unsa.org/Evaluation-de-l-EPS-au-bac-les-ameliorations-demandees-par-le-SE-Unsa>



# Évaluation de l'EPS au bac : les améliorations demandées par le SE-Unsa

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : samedi 8 juin 2019

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Suite à l'obtention par le SE-Unsa du report de vote du décret sur l'évaluation de l'EPS au bac ([relire notre article](#)), une commission consultative s'est tenue le 5 juin dernier.

En amont de cette commission, le SE-Unsa avait, comme il s'y était engagé, émis des propositions pour améliorer le projet de texte. L'objectif était double : améliorer la lisibilité et la cohérence du texte et garantir un cadre plus référencé, plus outillé aux équipes.

Un cadre plus lisible et plus cohérent

Afin d'éviter toute confusion entre épreuve et activité, le SE-Unsa avait proposé que les épreuves ne soient pas décrites comme issues des activités mais s'appuyant sur ces dernières.

Le SE-Unsa avait ainsi proposé de remplacer l'article :

*Pour l'enseignement commun, le contrôle en cours de formation s'organise en un ensemble certificatif comportant trois épreuves. Deux d'entre elles au moins sont issues de la liste nationale fixée dans le programme de l'enseignement commun d'éducation physique et sportive, la troisième peut être issue de la liste académique ou de l'activité d'établissement validée par la commission académique. Les trois épreuves doivent obligatoirement relever de trois champs d'apprentissage distincts.*

Par :

*Pour l'enseignement commun, le contrôle en cours de formation s'organise en un ensemble certificatif comportant trois épreuves. Deux d'entre elles au moins s'appuient sur des activités issues de la liste nationale fixée dans le programme de l'enseignement commun d'éducation physique et sportive, la troisième peut s'appuyer sur une activité issue de la liste académique ou sur l'activité d'établissement validée par la commission académique. Les trois épreuves doivent obligatoirement relever de trois champs d'apprentissage distincts.*

De même, le SE-Unsa avait demandé de remplacer l'article :

*Chaque établissement propose à la validation du recteur un projet annuel de protocole d'évaluation qui précise :*

- *les épreuves retenues pour l'enseignement commun*
- *le calendrier des épreuves*
- *la déclinaison des référentiels pour chaque APSA(1) choisie par l'établissement, dans le respect du cadre national*
- *la proposition de référentiel pour l'éventuelle activité d'établissement*

Par :

*Chaque établissement propose à la validation du recteur un projet annuel de protocole d'évaluation qui précise :*

- *le calendrier des épreuves*
- *les activités retenues par l'établissement pour l'évaluation de l'enseignement commun (liste nationale, liste académique, éventuelle activité d'établissement)*
- *la déclinaison des référentiels pour chacune de ces activités dans le respect du cadre national d'évaluation*

Un cadre plus outillé et plus aidant

Concernant la charge de travail que le projet de texte supposait laisser aux équipes dans la construction des épreuves, le SE-Unsa avait demandé que les référentiels d'évaluation prévus par champs d'apprentissage soient les

plus précis possible en termes de critères d'évaluation, de repères d'acquisition et de notation. Il avait aussi émis le souhait de pouvoir consulter ces référentiels, même si en cours de construction, avant de voter le texte.

L'avis du SE-Unsa

Lors de la commission du 5 juin, le SE-Unsa a pu constater avec satisfaction que ses deux amendements concernant la lisibilité et la cohérence du texte avaient été intégrés et que les référentiels par champs d'apprentissage étaient très aidants et faciles d'utilisation pour les équipes. Il a remercié à cette occasion le travail considérable de l'inspection générale en un temps contraint et la qualité de son écoute de la profession.

Le SE-Unsa a aussi profité de la commission pour émettre deux autres demandes :

- la mise à disposition des équipes d'une banque d'outils pour se représenter aisément un référentiel-type à décliner pour toute activité et construire tout type d'épreuve
- un rôle pédagogique de la commission académique qui, par son accompagnement, ses observations et sa régulation, aiderait les équipes dans la déclinaison de leurs référentiels, et pourrait à terme mettre à disposition une bourse d'épreuves

L'IGEN(2) et la DGESCO(3) ont dit être favorables à ces demandes.

L'IGEN a demandé que les 3 CCF restent organisés sur l'année de terminale, ce qui représenterait un statut dérogatoire au regard des autres disciplines évaluées dès la première. Elle souhaite également une diffusion des référentiels par champs avant l'été pour permettre aux équipes une année complète de préparation au nouveau cadre d'évaluation.

Le SE-Unsa s'est positionné favorablement sur ces deux éléments.

C'est désormais le Conseil supérieur de l'éducation du 13 juin prochain qui se prononcera sur le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'EPS.

(1) Activité physique, sportive et artistique

(2) Inspection générale de l'éducation nationale

(3) Direction générale de l'enseignement scolaire